

NOVEMBRE 2024

ARTC|INFOS

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



LA PROTECTION DES DONNÉES ENJEU DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

La souveraineté numérique est au cœur des stratégies de développement numérique en Afrique, car elle vise à garantir la protection des données sensibles et à éviter leur hébergement à l'étranger. En Côte d'Ivoire, elle est un enjeu crucial dans le développement économique, en répondant aux défis modernes liés à la gestion, à la protection, au stockage et à la gouvernance des données.



ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE



Réguler

- ✓ Le secteur des Télécommunications
- ✓ Le secteur postal



Protéger

- ✓ Les droits des consommateurs de services numériques
- ✓ Les réseaux et systèmes d'information
- ✓ Les Données à Caractère Personnel et la vie privée



Gérer

- ✓ Les transactions électroniques
- ✓ Les noms de domaine (le point CI) et les adresses
- ✓ Internet de la Côte d'Ivoire
- ✓ Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)
- ✓ Le centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique dénommé Côte d'Ivoire Computer Emergency
- ✓ ResponseTeam (CI-CERT)

📍 Abidjan – Marcory Anoumabo 📍 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

☎ + 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 ✉ courrier@artci.ci 🌐 www.artci.ci 📱 Artci

3 Édito Protéger nos données, c'est préserver notre souveraineté numérique

Actu'IT

4 ARTCI DAYS 2024 | 2ème édition

La grand-mess de la cybersécurité

4 Des panels et conférences enrichissants

5 Master class sur la gestion de crise cybernétique

6 Les "hackers" ivoiriens se challengent

6 ARTCI DAYS en images

GRAND ANGLE | L'ÉTAT DE LA CYBERSECURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

8 Domiciliation locale des données

Une ambition de souveraineté et de nombreux défis à relever

9 Réglementation

L'ARTCI, cheffe d'orchestre de la protection des données à caractère personnel

10 Culture de la sécurité et des données

Les pays africains les plus engagés

11 IA Made in Africa

Les bases d'une souveraineté des données maîtrisée

FOCUS SUR L'ARTCI

12 Bien-être au travail

L'ARTCI place la santé de ses employés

12 Journée du mérite

L'ARTCI célèbre ses vaillants travailleurs

13 Tribune d'échanges et d'information du CIGG

L'ARTCI affiche les performances du secteur des télécoms/TIC et présente son Plan Stratégique 2026

13 Services publics

L'ARTCI partage son expertise en matière de régulation

POINT DE VUE

14 Stratégie d'inclusion numérique

Les résultats d'une étude présentés à l'ARTCI

16 Meta et ses lunettes Orion

Une nouvelle ère de la réalité augmentée

PERSPECTIVES

INTERNATIONALES

17 Assemblée mondiale de normalisation des Télécommunications (AMNT-24)

5 Résolutions portées par la Côte d'Ivoire adoptées en Inde

17 Nommage internet

L'Afnc fait un focus particulier sur le nom de domaine .ci.

18 Colloque annuel sur les indicateurs des TIC

À Genève, l'ARTCI partage l'expérience de la Côte d'Ivoire avec le monde

Protéger nos données, c'est préserver notre souveraineté numérique



Namahoua Bamba Touré
Directeur Général de l'ARTCI

Notre monde est de plus en plus numérique. Les données, ces nouvelles matières premières du XXIe siècle, circulent à une vitesse vertigineuse et façonnent notre quotidien. Elles sont au cœur de nos échanges, de nos activités économiques et de nos services publics. Or, cette ubiquité des données numériques soulève des enjeux majeurs, notamment celui de la souveraineté.

La souveraineté numérique, c'est la capacité d'un État à maîtriser son espace numérique, à garantir la sécurité et l'intégrité de ses infrastructures numériques, et à protéger les données de ses citoyens. Elle est un enjeu stratégique de premier ordre, car elle conditionne notre indépendance, notre développement économique et notre sécurité nationale.

Au cœur de cette souveraineté numérique se pose la question de la protection des données. Nos données personnelles sont précieuses. Elles révèlent nos habitudes, nos opinions, nos préférences. Elles sont une mine d'or pour les entreprises, mais aussi une cible pour les cybercriminels. C'est pourquoi il est impératif de les protéger.

L'ARTCI, en tant que régulateur des communications électroniques, est pleinement conscient de ces enjeux. Nous travaillons sans relâche pour mettre en place un cadre réglementaire solide et adapté, afin de garantir la protection de vos données personnelles. Nous encourageons les acteurs du numérique à adopter les meilleures pratiques en matière de sécurité et de confidentialité.

Mais la protection des données est une responsabilité partagée. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer. En étant vigilant sur les informations que nous partageons en ligne, en choisissant des services numériques fiables et en exigeant la transparence de la part des entreprises, nous pouvons contribuer à renforcer notre souveraineté numérique.

En protégeant nos données, nous préservons notre identité numérique, notre vie privée et notre liberté. C'est un enjeu qui nous concerne tous.

Je vous invite donc à vous informer sur les règles en vigueur et à adopter les bons réflexes pour protéger vos données personnelles. Ensemble, construisons un avenir numérique plus sûr et plus souverain.

ARTCI DAYS 2024 | 2^{ÈME} ÉDITION

La grand-messe de la cybersécurité

Les 7 et 8 novembre 2024 au Parc des expositions d'Abidjan, l'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI) a organisé la deuxième édition des Journées du Régulateur, dénommées «ARTCI DAYS». Placé sous le thème «Régulation et cybersécurité au service de l'inclusion numérique : protéger les citoyens et favoriser la croissance des entreprises», cet événement a réuni plus de 2 300 participants, notamment des entreprises, des PME, des responsables gouvernementaux, des experts, des professionnels de la cybersécurité et des étudiants.



Photo de famille de la cérémonie d'ouverture de la 2e édition des Journées du Régulateur, ARTCI DAYS, dédiées à la cybersécurité.

Dédiée à la cybersécurité, cette deuxième édition avait pour objectif de promouvoir l'inclusion numérique à travers la culture de la cybersécurité, de sensibiliser les citoyens sur les risques cybernétiques, d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de cybersécurité par les entreprises et de favoriser la collaboration et la coopération entre les acteurs de la sécurité numérique.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général de l'ARTCI, **Namahoua Touré**, a mis en avant les initiatives de son institution depuis sa création en 2012. Il s'agit notamment de la création du Centre ivoirien de réponse aux incidents de sécurité informatique (CI-CERT), et les audits de

sécurité des systèmes d'information. Elle a également salué la création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Adoptée en Conseil des ministres le 30 octobre 2024, l'ANSSI aura pour mission de protéger les infrastructures critiques du pays et de gérer proactivement les cybermenaces. Le Directeur général de l'ARTCI a également souligné l'importance d'une cybersécurité solide comme fondement indispensable à une inclusion numérique réussie. Elle a affirmé que l'inclusion numérique, sans une cybersécurité adéquate, demeure un projet incomplet. En effet, pour que chaque citoyen puisse accéder aux bienfaits du numérique en toute confiance, il est essentiel de bâtir un cyber espace sécurisé, où la protection des

données personnelles est garantie et où les cybermenaces sont efficacement contenues. Dans un contexte où chaque connexion représente à la fois une opportunité et une vulnérabilité, Mme Namahoua Touré a appelé à une responsabilité collective pour assurer la sécurité du cyberspace ivoirien.

Narcisse Ekissi, Directeur de Cabinet représentant le Ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation, a souligné la nécessité d'une collaboration renforcée entre tous les acteurs de l'écosystème numérique, incluant les autorités publiques, les entreprises, les experts en cybersécurité et les citoyens, afin de faire face aux menaces croissantes.

Les ARTCI DAYS ont ouvert un dialogue constructif sur les enjeux de la cybersécurité, nécessaire pour protéger la Côte d'Ivoire et soutenir la croissance des entreprises dans un contexte où le préjudice financier de la cybercriminalité est estimé à plus de 9 milliards FCFA en 2023. Selon la quatrième édition du Baromètre de la cybersécurité en Afrique, publiée par le Club d'experts de la sécurité de l'Information en Afrique (CESIA), 74% des organisations ont été victimes d'au moins une cyberattaque en 2023, contre 56% en 2022.

L'ARTCI se réjouit des résultats obtenus lors de cet événement et envisage déjà la prochaine édition des ARTCI DAYS qui sera dédié aux Études et Prospective du marché des Télécommunications/TIC. Il convient de souligner que les ARTCI DAYS s'inscrivent dans le Plan Stratégique CAP 2026 de l'ARTCI. Ce plan vise à renforcer la visibilité et la notoriété de l'institution tout en sensibilisant le public sur ses missions.

Des panels et conférences enrichissants

Les «ARTCI DAYS», Journées du Régulateur dédiées à la cybersécurité, ont réuni un large éventail d'experts, de professionnels et d'acteurs clés dans le domaine de la cybersécurité.

La conférence inaugurale, animée par **Yaya Sylla**, PDG de SaH Analytics, a jeté les bases de la discussion en abordant les enjeux de cybersécurité face aux cybermenaces. Il

a souligné le rôle indispensable des acteurs publics dans l'élaboration de stratégies efficaces pour protéger les citoyens, insistant sur la nécessité d'un écosystème digital sûr et compétitif, essentiel pour favoriser l'inclusion numérique. **Ali Drissa Badiel**, représentant de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour la zone Afrique de l'Ouest, a ensuite présenté le

Global Cybersecurity Index (GCI) 2024. Ce panorama mondial a permis d'évaluer les efforts déployés par les pays en matière de cybersécurité, mettant en avant les initiatives nationales et régionales. Il a souligné l'importance de cet indice comme référence pour encourager les pays à renforcer leurs capacités de cybersécurité, tout en abordant les enjeux futurs liés à la sécurité numérique.



La conférence inaugurale a jeté les bases de la discussion sur les enjeux de la cybersécurité

Compétitivité, 5G, coopération...

Les panels thématiques ont constitué le cœur de l'événement, avec dix sessions abordant des sujets variés. Le premier panel a exploré les défis et opportunités liés à la cybersécurité pour les populations vulnérables, mettant l'accent sur les stratégies de sensibilisation, l'accessibilité aux outils de cybersécurité, et la responsabilité des acteurs publics et privés. D'autres panels ont abordé des thèmes tels que l'impact de la cybersécurité sur la compétitivité des PME, les enjeux

de la surveillance des réseaux IP, et le développement des compétences en cybersécurité à l'ère de la transformation numérique.

Un panel particulier a porté sur la cybersécurité et la 5G, approchant les risques associés à cette technologie émergente, tout en soulignant les opportunités qu'elle offre pour les opérateurs télécoms. Les discussions ont également mis en lumière le rôle croissant de l'intelligence artificielle, en examinant son potentiel pour automatiser

les réponses aux incidents tout en prenant en compte les enjeux éthiques.

La diversité et l'inclusion ont été des thèmes centraux, notamment à travers le panel dédié aux femmes dans la cybersécurité. Ce panel a mis en lumière les obstacles à la représentation des femmes dans ce secteur, tout en présentant des initiatives visant à encourager leur participation.

Enfin, le dernier panel a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les acteurs des secteurs public et privé pour relever les défis de la cybersécurité.

Les «ARTCI DAYS - Journées de la Cybersécurité» ont été un événement marquant, non seulement en raison de la richesse des échanges et des connaissances partagées, mais aussi pour leur capacité à rassembler des acteurs de divers horizons autour d'un enjeu commun : la cybersécurité. En favorisant le dialogue entre les secteurs public et privé, cet événement a ouvert la voie à des collaborations futures pour un numérique inclusif et sécurisé. La régulation, la sensibilisation et l'éducation demeurent des leviers essentiels pour protéger les citoyens et garantir leur inclusion dans la transformation numérique.

Master class sur la gestion de crise cybernétique

Les étudiants de Côte d'Ivoire ont pu bénéficier d'une expertise de haut niveau lors des ARTCI Days. Moussa Bakayoko, senior manager chez Cognizant France, a animé un master class exceptionnel sur la gestion de crise cybernétique.

Dans un contexte où les attaques cybernétiques se multiplient et gagnent en sophistication, cette session a permis aux participants de plonger au cœur d'une situation réelle. Grâce à une simulation immersive, les étudiants ont été confrontés aux défis complexes d'une cyberattaque et ont appris à y répondre de manière efficace.

Au cours de ce master class, Moussa Bakayoko a partagé son expertise en matière de cybersécurité et a guidé les étudiants à travers les différentes étapes d'une gestion de crise, de la Détection rapide de l'incident à la Communication de crise, en passant par l'Évaluation de l'impact et la Mise en place d'un plan d'action.

Ce master class a été très appréciée des étudiants, qui ont souligné l'importance de ce type de formation dans un monde de



Namahoua Touré, le Directeur général de l'ARTCI, visite la salle de master class

plus en plus digitalisé. « Cette simulation m'a ouvert les yeux sur les enjeux de la cybersécurité et m'a donné les clés pour mieux me préparer à faire face à une crise », témoigne un participant.

Les ARTCI Days ont une nouvelle fois confirmé leur position d'événement incontournable en Côte d'Ivoire. Cette année, de nombreux experts et acteurs du numérique ont partagé leur savoir-faire avec les participants.

Les "hackers" ivoiriens se challengent

La deuxième édition des ARTCI Days, dédiée à la cybersécurité, a une nouvelle fois mis en lumière le talent des experts ivoiriens en la matière. Au cœur de cet événement, un concours d'hacking a rassemblé 20 équipes déterminées à démontrer leurs compétences. Pendant 6 heures, les candidats se sont affrontés lors de défis techniques complexes, conçus par les ingénieurs de l'ARTCI. Ces derniers ont mis au point des scénarios de cyberattaques réalistes, poussant les hackers à déployer tout leur savoir-faire pour identifier les vulnérabilités et trouver les solutions les plus efficaces.

Les défis proposés étaient variés et exigeants, couvrant un large spectre de domaines tels que la pénétration de systèmes, l'analyse de logiciels malveillants ou encore l'exploitation de failles dans les réseaux. Les équipes, composées de professionnels de la sécurité informatique, d'étudiants et de passionnés, ont rivalisé d'ingéniosité pour résoudre les énigmes posées.

L'équipe de 3137 s'est finalement imposée avec 380 points grâce à sa maîtrise technique et sa rapidité d'exécution. Elle est suivie par Root Access Rangers avec 285 points, et Nop Root avec 230 points en troisième position. Les membres de toutes les équipes ont reçu des récompenses (en numéraires, ordinateurs portables et téléphones



Un concours de hacking a permis de révéler des talents dans le domaine de la cybersécurité

portables) et ont été félicités pour leur performance exceptionnelle. Fait marquant, les 4 membres de l'équipe victorieuse ont reçu des propositions d'embauche directe de 2 entreprises partenaires de l'évènement.

Au-delà de la compétition, une prise de conscience

Ce concours de hacking n'était pas qu'une simple compétition. Il a également permis de sensibiliser le grand public aux enjeux de la

cybersécurité. En effet, les cyberattaques se multiplient et les entreprises, ainsi que les particuliers, sont de plus en plus vulnérables.

Ce type d'évènement est essentiel pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et former de nouveaux talents. En organisant ce type d'évènement, l'ARTCI contribue à renforcer l'écosystème numérique ivoirien et à le rendre plus sûr.

ARTCI DAYS en images





Domiciliation locale des données

Une ambition de souveraineté et de nombreux défis à relever

A mesure qu'un pays adopte le numérique, la domiciliation locale des données permet de garantir que les informations vitales pour la sécurité nationale sont stockées à l'intérieur de ses frontières, et que les avantages de la croissance liée à ces données profitent également à l'économie locale. Cela est particulièrement vrai pour la Côte d'Ivoire où la domiciliation vise à réduire la dépendance aux connexions internationales, atténuant les risques associés à l'hébergement à l'étranger.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement a fait le pari de la protection des données en mettant en œuvre plusieurs initiatives clés. Parmi elles, la loi n° 2013-450 promulguée le 19 juin 2013 régit la collecte, le traitement, la transmission, le stockage ou l'utilisation des données personnelles par l'Etat, les organisations publiques et privées, et les particuliers. L'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) veille également au respect de ladite loi et des différents textes qui encadrent l'activité au niveau national. Au niveau régional et international, le pays a également marqué son intérêt pour la protection des données en adhérant à la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, et à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. Mais cette prise de conscience nationale autour des données générées sur le territoire ivoirien est-elle payante aujourd'hui ?

Hébergement en local

Actuellement, le panorama des datacenters en Côte d'Ivoire se compose d'une dizaine d'installations. Figurent celles d'Orange, MTN, MainOne, New Digital Africa, VIPNET, Raxio, Snedaï et SNDI (Société nationale de développement informatique). La réalité de cette cartographie laisse entrevoir une forte dépendance à la connectivité internationale pour le transfert et le stockage des données, et les opérations numériques. L'incident majeur sur les câbles sous-marins en mars 2024, qui a occasionné une panne généralisée des services numériques dans tout le pays, est un exemple flagrant.

De l'avis d'experts, les conséquences de cette défaillance de câbles aurait pu être limitées par une réglementation locale plus stricte sur l'hébergement des données en local. D'autres solutions sont envisagées pour réduire les risques associés à l'hébergement des données à l'étranger. Par exemple, conserver davantage de trafic local dans le pays et devenir plus proactif dans la conduite de changement pour la domiciliation effective des données; mettre en place des Points d'échange Internet (IXP) pour améliorer la résilience d'Internet; ou encore opter pour une infrastructure de colocation locale dans le pays afin de garantir que les informations vitales pour la sécurité nationale restent sous juridiction nationale.

Parmi ces solutions, l'investissement dans les infrastructures physiques pour l'hébergement des données présente de nombreux avantages. Et pour cause ! Les datacenters jouent un rôle important en tant que colonne vertébrale des services cloud et des IXP. En plus, ils fournissent l'infrastructure, la connectivité, la sécurité et l'évolutivité nécessaires pour gérer et traiter efficacement les données. Les datacenters locaux et/ou de proximité peuvent

également être exploités par les multinationales des télécoms, les géants de l'informatique et du divertissement comme Meta, Amazon, Microsoft, Google et Netflix, pour améliorer l'expérience utilisateur. A cela, il faut ajouter les bénéfices pour toutes les facettes de l'économie en termes de création de la richesse nationale et d'emplois supplémentaires, et de réduction de la fuite des capitaux.



Data Center National

Conscient des enjeux de la maîtrise des données, le gouvernement ivoirien, à travers le ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation Ibrahim Kalil Konaté, a lancé les travaux de construction du Data Center National, en décembre 2023. Objectif de ce projet ambitieux, héberger en local les données liées aux services de l'Etat, ainsi que les données des entreprises privées. Situé à Abidjan, ce futur datacenter est censé répondre aux normes internationales Tier III. Il va coûter un peu plus de 36 milliards de FCFA, pour une durée de construction estimée à douze mois. Une fois opérationnel, il devrait améliorer la gestion des données publiques, favoriser la sécurité des informations sensibles, faciliter la numérisation de nombreux services publics, et réduire la dépendance du pays vis-à-vis des datacenters situés hors du pays. Un autre axe prioritaire de ce projet concerne le renforcement des capacités en matière de cybersécurité, pour assurer que les infrastructures et les données sont protégées contre les cyberattaques et autres menaces avancées. En parallèle, le lancement des travaux d'élaboration de la Stratégie nationale de l'IA et de la gestion des données, en septembre dernier, incarne la vision du gouvernement où la data, levier essentiel de la souveraineté numérique, est au service du bien commun, grâce à une utilisation responsable et éthique. En ligne de mire de toutes ces initiatives, relever les défis liés au trafic des données.

Chiffres clés

14 membres connectés

C'est le nombre d'opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès internet raccordés au Point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire, dénommé CIVIX, une infrastructure qui permet de garder le trafic internet national sur le plan national.

Source : CIVIX 2023

1 280 098 Mbps

C'est le volume total de trafic échangé au point d'échange internet national en 2023.

Il y a dix ans, ce volume était de 435 Mbps.

Source : CIVIX 2023

Culture de la sécurité et des données

Les pays africains les plus engagés

La protection des données est devenue un enjeu crucial de souveraineté numérique, particulièrement dans le contexte actuel où les cybermenaces sont en constante augmentation. En dépit des avancées modestes, les pays du continent doivent davantage prendre consciences de la nécessité de renforcer leur culture de sécurité pour protéger leurs données et leurs infrastructures numériques.

La souveraineté numérique se réfère à la capacité d'un pays à contrôler ses propres données et infrastructures numériques. Dans un monde interconnecté, où les données circulent librement et en masse à travers les frontières, cette notion est essentielle pour garantir la sécurité nationale et la protection des informations sensibles. Et pour cause ! Les violations de données peuvent avoir des conséquences dévastatrices, tant sur le plan économique que social.

Culture de sécurité

Avec l'évolution contemporaine des technologies de l'information et de la communication, la protection des données est indissociable de la souveraineté numérique. Les pays africains qui investissent dans une culture de sécurité robuste non seulement protègent leurs citoyens mais renforcent également leur position sur la scène mondiale. Selon le rapport 2024 sur la culture de la sécurité publiée par KnowBe4, plusieurs pays africains se distinguent par leur engagement envers la cybersécurité. « Dans sa section consacrée à l'Afrique, le rapport révèle que les organisations évaluées dans 20 pays africains affichent un score moyen de culture de la sécurité de 72, cohérent avec l'année précédente », déclare Anna Collard, SVP de la stratégie de contenu et évangéliste pour KnowBe4 Afrique.

Parmi les pays qui sortent du lot, on note le Kenya avec un score de 76. Ce pays d'Afrique de l'Est se positionne en tête grâce à des initiatives gouvernementales solides et une culture de sécurité bien ancrée dans le secteur bancaire. Comme l'explique Collard, le secteur bancaire de ce pays « est un acteur exceptionnel, avec un score moyen impressionnant de 83, attribué à son engagement inébranlable en faveur du maintien de cultures de sécurité matures soutenues par des opérations de sécurité robustes ». Le Nigéria vient en deuxième position avec un score de 75, témoignant d'efforts croissants pour améliorer sa résilience face aux cybermenaces. Le Ghana se distingue aussi avec un ratio de 74. Depuis plusieurs décennies, ces pays se démarquent des autres grâce à des approches proactives en matière de sécurité des données.

Protection des données

Sur le continent, 40 pays disposent d'une loi dédiée à la protection des données, selon la plateforme d'information sur la protection des données personnelles en Afrique, Africa Data Protection (ADP). Dans la même veine, un certain nombre de pays ont non seulement signé, mais également ratifié la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles qui est un cadre juridique essentiel pour renforcer la sécurité numérique en Afrique. A en croire le rapport Focus Data centres in Africa publié en avril 2024, l'Angola, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Ghana, la Guinée, la Mozambique, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Togo et la Zambie ont ratifié cette convention. D'autres pays comme le Bénin, le Cameroun, le Tchad, les Comores, Djibouti, la Gambie, la Guinée-Bissau, l'Afrique du Sud, la Sierra Leone, le

Pays africains et leurs statuts par rapport à la Convention de Malabo

Signé et ratifié	Signé mais non ratifié
Angola	Benin
Cap-Vert	Cameroun
Côte d'Ivoire	Tchad
Congo	Comores
Ghana	Djibouti
Guinée	Gambie
Mozambique	Guinée-Bissau
Mauritanie	Afrique du Sud
Maurice	Sierra Leone
Namibie	Sao Tomé et Príncipe
Niger	Soudan
Rwanda	Tunisie
Sénégal	
Togo	
Zambie	

Source : **Data Centres in Africa Focus Report, Avril 2024**
(Oxford Business Group en collaboration avec Africa Data Centres Association)

Sao Tomé-et-Principe, le Soudan et la Tunisie ont signé la convention mais ne l'ont pas encore ratifiée.

En dépit des avancées constatées, l'Afrique fait face à plusieurs défis en matière de cybersécurité et protection de données en raison de l'évolution et de la démocratisation des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit, entre autres, de « l'intelligence artificielle, des objets connectés, et surtout de la disparition des frontières physiques, qui oblige à renforcer l'encadrement du transfert des données personnelles vers de puissantes entreprises établies à l'étranger », expliquent Winnie Franck Dongbou, juriste en protection des données à caractère personnel et Wissem Semmar-Belghazi, responsable conformité, dans une tribune intitulée : « L'entrée en vigueur de la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données : quelle pertinence neuf ans plus tard ? »

Face à ces inquiétudes, il est crucial de penser à une approche collaborative entre gouvernements, entreprises et citoyens. Il est aussi possible d'établir un environnement numérique sécurisé qui favorise le développement durable et la confiance. « Que nos États et nos entreprises prennent la pleine mesure des enjeux liés à la cybersécurité, car il ne s'agit pas seulement de protéger des infrastructures, mais aussi des citoyens », recommande Didier Simba, consultant en sécurité numérique et fondateur du Club d'experts de la sécurité de l'information en Afrique (CESIA).

IA Made in Africa

Les bases d'une souveraineté des données maîtrisée

Alors que l'IA, telle un incendie de forêt, embrase tous les domaines du travail, de l'éducation, de l'économie et de la vie, il paraît plus que jamais impérieux que l'Afrique s'impose en développant des solutions «Made in Africa» par des Africains. Si ce rêve de souveraineté doit se concrétiser, cela passera par des défis à relever.

De l'Europe à l'Amérique en passant par l'Asie, l'IA connaît des avancées fulgurantes dans tous les domaines de l'économie et de la société ; des progrès tels qu'un esprit humain peine à suivre la vitesse. Pourtant, l'Afrique a encore un grand retard à rattraper. Dans sa posture exclusive de consommateur de solutions IA conçues par d'autres nations, le continent ne peut revendiquer aucun contrôle sur ses données et donc aucune souveraineté, même partielle.

Les facteurs qui expliquent une telle situation incluent le manque criant de profils qualifiés, notamment des data scientists, experts en IA et développeurs, ainsi que l'inexistence d'infrastructures numériques de dernière génération, prérequis pour faire tourner les puissants algorithmes d'IA modernes. Pour Paterna Bazebizonza, consultant en stratégie IT et transformation digitale, tant que ces obstacles de compétences et d'infrastructures ne seront pas résolus, l'Afrique restera dépendante des solutions d'IA développées à l'étranger, sans réelle maîtrise et souveraineté technologique.

La capacité du continent à produire de gros volumes du «nouvel or», c'est-à-dire les données, ainsi que les potentiels de développement économique et démographique, constituent pourtant un terrain fertile pour l'émergence d'une industrie de l'IA en Afrique. De plus, la course des grandes puissances à la réglementation des usages de l'IA à travers la prise de textes normatifs souligne l'urgence pour le continent d'atteindre sa propre souveraineté numérique.

L'incompatibilité des réglementations étrangères avec l'Afrique

Depuis peu, une tendance à l'encadrement juridique de la production des solutions IA s'est développée. Dans l'Union européenne par exemple, l'EU AI Act établit, entre autres, des règles harmonisées pour la mise sur le marché, la mise en service et l'utilisation des systèmes d'IA dans l'Union, l'interdiction de certaines pratiques d'IA, les règles de transparence, etc. Aux USA, le président Joe Biden a signé, il y a un peu plus d'un an, un décret encadrant l'usage de l'IA, afin de protéger les citoyens des risques associés. Ce décret inclut des mesures de sécurité pour évaluer la sûreté des systèmes d'IA et des dispositions pour protéger la vie privée et résoudre divers problèmes liés à l'usage de ces technologies par les entreprises.

D'une région à une autre, les priorités sont à la protection des utilisateurs de ces solutions contre les géants de la tech. Mais le risque d'une «fracture réglementaire de l'IA» entre l'Afrique et ces puissances se présente avec acuité, surtout avec l'absence quasi totale de contrôle sur les données collectées. En effet, Paterna Bazebizonza pense qu'on peut effectivement s'attendre à voir émerger un véritable «écosystème réglementaire» fragmenté d'une région à l'autre. « Cette fragmentation réglementaire



pourrait freiner considérablement le déploiement transfrontalier de solutions d'IA. Une application validée dans un pays pourrait être interdite ailleurs pour non-conformité aux lois locales. »

Ainsi, en attendant que l'Afrique se dote des ressources nécessaires pour atteindre la souveraineté recherchée, elle doit envisager une adoption raisonnée des solutions d'IA étrangères. Selon l'expert en transformation numérique, l'approche la plus pragmatique et réaliste pour le continent serait de se concentrer sur les usages concrets et les cas d'application de l'IA existante pour servir les priorités de développement. Toutefois, la recherche de cette souveraineté ne doit pas rester un idéal, les défis à relever dans cette optique sont nombreux.

Les indispensables pour une IA «Made in Africa»

Si les principaux défis pour le développement d'une IA propre à l'Afrique sont la formation de professionnels qualifiés et l'investissement massif dans les infrastructures, d'autres aspects cruciaux devront également être abordés. Il s'agit notamment d'encourager la recherche en IA sur le continent, de soutenir les projets innovants, de nouer des partenariats ciblés pour faciliter les transferts de compétences et accélérer le développement de l'IA en Afrique, et bien sûr de créer un cadre réglementaire africain pour l'IA. Sur ce dernier point, une réglementation de l'IA propre au continent devrait permettre aux pays africains de revendiquer la souveraineté et le contrôle sur leurs données actuellement hébergées ailleurs. « Actuellement, la grande majorité des données générées par les applications et services numériques utilisés en Afrique sont hébergées et traitées dans des infrastructures cloud ou des centres de données situés en dehors du continent », confie Paterna Bazebizonza.

Avec l'évolution rapide de l'IA, qui tend de plus en plus vers le remplacement de l'humain, la priorité doit être aussi accordée à l'éthique et à la transparence dans l'usage des données personnelles, avec une attention particulière pour les innovations au service du développement durable.

Bien-être au travail

L'ARTCI place la santé de ses employés au cœur de ses priorités

L'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a organisé, les 16 et 17 octobre derniers, deux journées entièrement dédiées à la santé et au bien-être de ses collaborateurs. Ces événements témoignent de l'engagement de l'institution à offrir un environnement de travail sain et propice à l'épanouissement de chacun. La première journée a été consacrée à des conférences animées par des experts de la santé. Les employés ont ainsi pu bénéficier de conseils précieux sur la prévention et la détection précoce de maladies graves telles que le cancer du sein, du col de l'utérus et de la prostate. Une autre conférence a porté sur les enjeux de la santé et du bien-être au travail, soulignant l'importance d'un

équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. La deuxième journée a été placée sous le signe de la solidarité et de la vitalité. Les collaborateurs ont pu participer à une collecte de sang, démontrant ainsi leur engagement envers les autres. Des activités sportives telles que le vélo, le yoga et des exercices en plein air ont également été organisées, favorisant la détente et le bien-être physique. Un barbecue convivial a clôturé ces deux journées dans une ambiance chaleureuse. En organisant ces événements, l'ARTCI montre l'exemple et encourage les autres entreprises à investir dans la santé et le bien-être de leurs employés. En effet, un personnel en bonne santé est un personnel plus motivé et plus performant.



Le vélo en plein air et d'autres activités sportives ont été organisés pour favoriser la détente et le bien-être au travail.

Journée du mérite

L'ARTCI célèbre ses vaillants travailleurs

L'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a organisé la deuxième édition de la Journée du mérite, le 10 octobre 2024, à l'Auditorium de la Direction générale. Une cérémonie dédiée à l'honoration de ses agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite, ainsi qu'à ceux médaillés d'honneur du travail pour leur engagement exceptionnel. Cet événement s'est déroulé en présence de plusieurs personnalités, dont le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Me Adama Kamara ; le Président du Conseil de Régulation de l'ARTCI, Diakité Coty Souleymane ; le représentant du ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation, Olivier Avoa ; et le Directeur général de l'ARTCI, Namahoua Touré.

Distinction méritée

Le Directeur général de l'ARTCI a exprimé sa fierté envers les récipiendaires, soulignant l'importance de leur contribution au développement du secteur des Télécommunications en Côte d'Ivoire. En effet, elle a félicité les médaillés du jour, affirmant que cette distinction est une décoration méritée pour le travail acharné. Par ailleurs, elle a remercié l'ensemble du personnel pour leur contribution remarquable au développement de l'ARTCI et leur engagement au quotidien, illustrant ainsi l'esprit de cohésion et de professionnalisme qui règne au sein de l'institution.



La contribution des récipiendaires au développement du secteur Télécoms & TIC en Côte d'Ivoire a été saluée au cours de cette Journée.

Au nom des récipiendaires, madame Koffi Marguerite a dit sa gratitude au gouvernement et à l'ARTCI. Elle a souligné que cette reconnaissance est une source de motivation pour continuer à œuvrer dans l'intérêt du pays.

L'excellence dans la régulation

Le ministre Adama Kamara, président de la cérémonie, a mis en avant l'importance de la reconnaissance du mérite dans le secteur public. Il a déclaré que cette cérémonie revêt une importance particulière, car elle permet de célébrer les efforts et le dévouement d'hommes et de femmes qui, par leur engagement quotidien, contribuent à façonner l'avenir de notre pays. En outre, il a rendu un hommage au Président du Conseil de Régulation de l'ARTCI, affirmant que sous sa direction, l'institution incarne l'excellence dans la régulation des Télécommunications

et des TIC en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le ministre a salué le dynamisme et l'expertise du Directeur général de l'ARTCI, qui ont permis à l'institution de dépasser les standards d'excellence. Il a également mis en exergue les réformes majeures réalisées par le Régulateur télécom ivoirien, telles que l'introduction de la portabilité des numéros et l'adoption de lois relatives à la protection des données personnelles. Enfin, il a réitéré l'engagement du gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, à garantir à chaque travailleur un environnement professionnel épanoui et valorisant.

Il convient de rappeler que cette cérémonie s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique de l'ARTCI pour la période 2023-2026, dont le projet prioritaire n°1 vise à renforcer et valoriser le capital humain.

Tribune d'échanges et d'information du CICG

L'ARTCI affiche les performances du secteur des télécoms/TIC et présente son Plan Stratégique 2026

L'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) était l'invitée de la tribune d'échanges hebdomadaire du Centre d'information et de communication gouvernementale (CICG), intitulée «Tout savoir sur», qui s'est tenue le mardi 29 octobre 2024. Directeur de la Régulation des Télécommunications, Guy-Michel Kouakou a expliqué les missions et responsabilités de l'ARTCI en tant que régulateur multisectoriel garantissant la disponibilité, la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services numériques en Côte d'Ivoire. M. Kouakou a souligné que le dynamisme du secteur des télécommunications est essentiel pour le développement économique et social du pays. Cette performance se traduit par l'augmentation du chiffre d'affaires et des investissements, l'expansion des infrastructures, la baisse des tarifs au bénéfice des consommateurs, ainsi qu'une meilleure pénétration des services au profit des populations.

Croissance du revenu global

Guy-Michel Kouakou a également dressé un état des lieux de la croissance du secteur.

À ce propos, il a annoncé que le chiffre d'affaires a atteint 1 219 milliards FCFA en 2023, contre 940 milliards FCFA en 2019, démontrant une croissance significative. Par ailleurs, les investissements réalisés en 2023 dans les infrastructures et les technologies ont atteint 244 432 929 532 FCFA, renforçant ainsi la couverture réseau et la qualité des services. À ce jour, la Côte d'Ivoire dispose de 30 240 km de fibre optique, avec 8 080 localités couvertes sur un total de 8.518, soit un taux de couverture de 94,86%. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est impressionnant, atteignant 181,1% avec 57 195 791 abonnés.

Chute des prix des services

En outre, la question de l'abordabilité des services a été évoquée avec une baisse significative des prix des services Voix, SMS et Internet mobile qui ont chuté respectivement de 48%, 34% et 37% entre 2019 et 2024. Quant à l'accès à internet, il s'établit à 74% des ménages en 2023, en hausse de 21 % par rapport à 2022. Le Directeur de la Régulation des Télécommunications de l'ARTCI a également présenté le Plan Stratégique 2026, dénommé «CAP 26», du



Le Directeur de la Régulation des Télécommunications de l'ARTCI, Guy-Michel Kouakou, a présenté les performances du secteur Télécoms/TIC, ce qui est capital pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

régulateur des télécommunications. Ce plan vise à soutenir le développement du secteur des télécommunications à travers plusieurs initiatives incluant, entre autres avancées, l'amélioration continue de la qualité des services et le partage d'infrastructures. Enfin, M. Guy-Michel Kouakou a réaffirmé l'engagement de l'ARTCI à demeurer vigilant pour maintenir cette dynamique positive et continuer d'assurer un environnement réglementaire propice à l'investissement, à la concurrence, à l'innovation et à l'inclusion numérique.

Services publics

L'ARTCI partage son expertise en matière de régulation

Dans le cadre de sa participation au Salon Expertiz Public Expo, l'ARTCI, à travers son stand et ses interventions aux différents panels, a permis de faire découvrir l'expertise développée dans le domaine de la régulation et de la gouvernance des services publics, témoignant ainsi de son rôle central dans le développement de l'économie ivoirienne. L'événement, qui s'est tenu du 25 au 26 octobre 2024 au Palais de la Culture de Treichville, a rassemblé les acteurs majeurs des secteurs privée et parapublics, et la société civile autour du thème «Innovation et qualité dans les services publics délégués : redéfinir l'expérience client et citoyenne».

Lors de la deuxième journée de la 2ème édition de cet événement, M. Vally Coulibaly, Conseiller du Directeur général de l'ARTCI, chargé de la Bonne gouvernance, a animé un panel sur la gouvernance et la régulation des services publics délégués. Dans son intervention, il a rappelé les fondements de la gouvernance et de la régulation, en explicitant les définitions et le cadre réglementaire qui sous-tendent ces concepts. M. Coulibaly a ensuite présenté les meilleures pratiques internationales, mettant en lumière les principes de la bonne gouvernance, les mécanismes de contrôle, ainsi que des exemples concrets d'initiatives réussies à l'étranger.

« La bonne gouvernance repose sur la transparence, la responsabilité et l'engagement à servir le citoyen. Nous devons nous inspirer des



Photo de famille de la cérémonie inaugurale du Salon Expertiz Public Expo.

meilleures pratiques à l'échelle mondiale pour optimiser nos services publics », a-t-il déclaré.

Au cours de son intervention, il a également souligné l'importance de l'amélioration continue des services publics afin de répondre aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises. Il a appelé à une collaboration renforcée entre les différentes parties prenantes pour garantir une régulation efficace et adaptée aux enjeux contemporains.

L'ARTCI, par sa présence au Salon Expertiz Public Expo, réaffirme son engagement à œuvrer pour l'intérêt général et à contribuer à la transformation positive de la Côte d'Ivoire.

Stratégie d'inclusion numérique

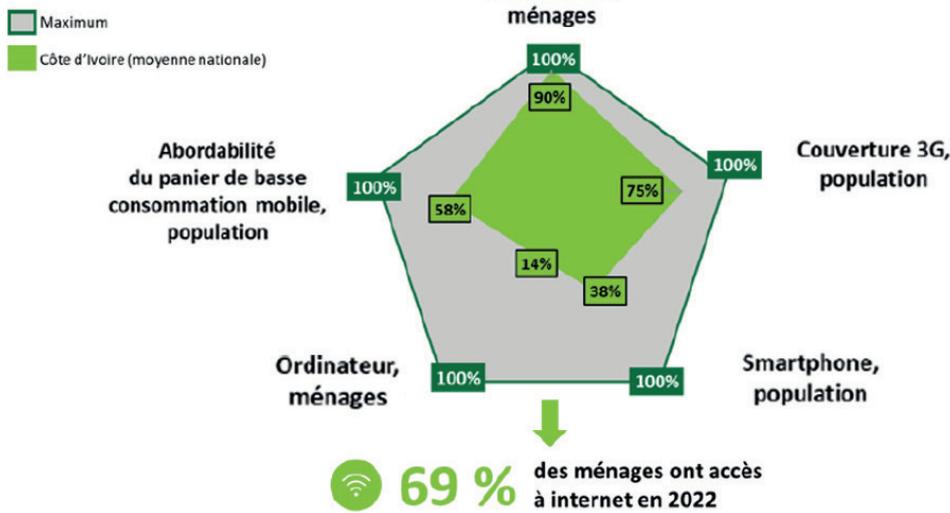
Les résultats d'une étude présentés à l'ARTCI

Les résultats de l'étude portant « Élaboration d'une Stratégie d'Inclusion Numérique en Côte d'Ivoire » ont été présentés à l'ARTCI, pour un accès équitable aux technologies pour tous.

L'inclusion numérique représente un enjeu crucial pour la Côte d'Ivoire, visant à rendre le numérique accessible à tous et à développer les compétences nécessaires pour favoriser l'inclusion sociale et économique. Malgré une croissance notable des technologies de l'information, des inégalités persistent, notamment parmi les groupes vulnérables tels que les femmes

et les personnes en situation de handicap. C'est dans ce contexte que l'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI), a entrepris la réalisation d'une étude approfondie sur : « **L'élaboration d'une stratégie d'inclusion numérique** », en vue d'adresser la question de la fracture numérique en Côte d'Ivoire.

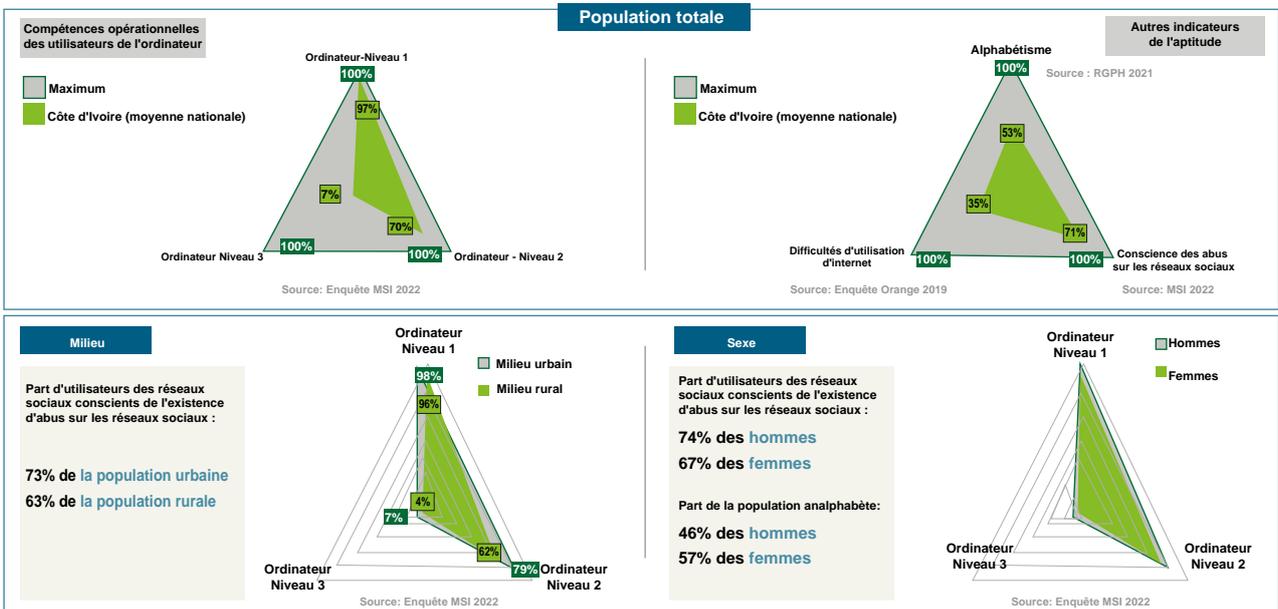
Figure1 : Taux de ménages ayant accès à internet



L'état des lieux de l'inclusion numérique en Côte d'Ivoire révèle plusieurs dimensions clés. Concernant l'« Accès », environ 75% de la population bénéficie du réseau mobile 3G, avec un taux d'accès à Internet atteignant 69% en 2022. Toutefois, bien que 75% des ménages possèdent des smartphones, moins de 40% de la population a accès, révélant des disparités entre les zones urbaines et rurales.

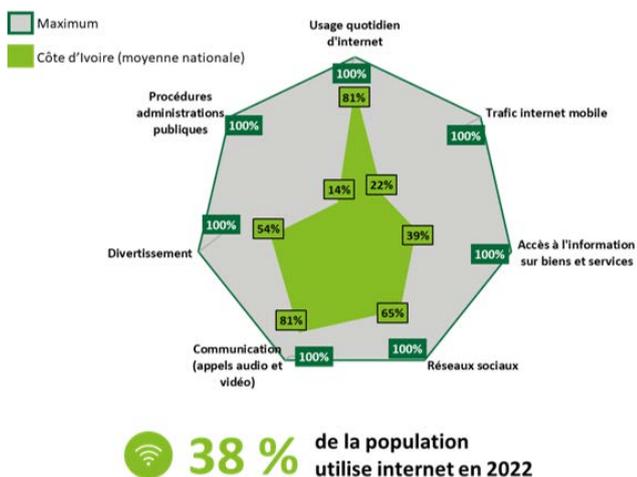
En ce qui concerne la dimension « Aptitude », environ 50% de la population est alphabète, et seules 20% parmi elles utilisent un ordinateur. Selon une enquête menée par Orange en 2019, 35% des utilisateurs d'internet se sentent limités dans leur accès en raison d'un retard d'appropriation des outils digitaux. Parmi les non-utilisateurs, 45% citent l'absence de compétences opérationnelles comme principale raison de leur non-utilisation.

Figure2 : Enseignements des analyses détaillées sur la dimension « Aptitude »



Sur la dimension de l' « Usage », moins de 40% de la population utilise Internet en 2022, avec des différences notables selon le milieu de résidence et l'âge. L'usage d'Internet est principalement axé sur des activités plutôt à caractère social, les usages productifs demeurent encore faibles.

Figure3 : Taux de population ayant utilisé internet



Source : Données : Enquête MSI (2022) ; Figure : Deloitte Finance

La réglementation encadrant l'inclusion numérique est définie par l'Ordonnance n°2012-293, qui établit le service universel et les responsabilités des différentes parties prenantes (État, Agence nationale du service universel des télécommunications, ARTCI). Des recommandations de la GSMA soulignent notamment la nécessité d'améliorer la transparence et une meilleure stratégie d'identification et de sélection des projets pertinents pour renforcer l'efficacité du fonds de service universel.

Le coût élevé des équipements et des services constitue un frein majeur à l'inclusion numérique, particulièrement pour les populations à « faibles revenus », dont 37,5% vivent sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, des facteurs culturels, tels que la perception négative d'Internet, exacerbent l'exclusion, notamment pour les femmes, qui présentent un écart de 10 points dans les proportions de possession de smartphones par rapport aux hommes. Ces défis soulignent l'urgence d'une action concertée pour réduire ces disparités et favoriser une inclusion numérique véritable. Inspirée par des initiatives réussies dans d'autres pays, comme le Rwanda et le Maroc, où 70% des écoles bénéficient du programme «Smart Classrooms». Les propositions d'actions stratégiques découlant de cette étude pour améliorer l'inclusion numérique se structurent autour de cinq (5) axes majeurs ; et visent notamment à améliorer l'accès aux technologies, à renforcer les compétences numériques et à diversifier les usages du numérique. Pour soutenir cette démarche, un plan de communication en deux volets a été également proposé par l'étude. D'une part, une campagne de sensibilisation sur le long terme en vue de transformer durablement les mentalités et encourager l'adoption

Figure4 : Benchmark des initiatives d'inclusion numérique



© 2024 Deloitte Finance - Confidential Document

des outils numériques. D'autre part, des actions ciblées devraient permettre, selon l'étude, de relayer des informations pertinentes aux cibles concernées, pour garantir des bénéfices sur les opportunités offertes par le numérique.

L'ARTCI reste engagée aux côtés du Ministère en charge du Numérique pour promouvoir l'inclusion numérique et sociale des populations ivoiriennes. Pour ce faire, elle compte s'appuyer sur les recommandations pertinentes issues des pratiques éprouvées et d'expériences réussies sur d'autres marchés. Il s'agit pour le

Régulateur de garantir un accès plus large aux technologies de l'information et de la communication (TIC), avec des initiatives ciblées pour les groupes marginalisés, tels que les femmes, les jeunes ou les populations rurales. Ces initiatives si elles sont mises en œuvre, devraient réduire la fracture numérique, et permettre à chacun des citoyens de participer activement à la société de l'information en Côte d'Ivoire.

Le rapport de l'étude sera disponible prochainement sur le site web de l'ARTCI

Meta et ses lunettes Orion

Une nouvelle ère de la réalité augmentée



Née d'une volonté d'innover dans le domaine de la technologie immersive, Meta, anciennement Facebook, a toujours été à la pointe de la technologie immersive, investissant plus de 20 milliards de dollars dans le développement de la réalité virtuelle et augmentée depuis 2014. Avec le lancement des lunettes de réalité augmentée Orion, Meta introduit un ensemble de technologies avancées, visant à transformer notre quotidien en superposant le virtuel au réel. Cette innovation marque un tournant dans l'usage de la réalité augmentée, en proposant un design accessible et des fonctionnalités inédites, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère technologique où le digital s'intègre harmonieusement dans notre environnement physique.

Qu'est-ce que les lunettes Orion ?



Les lunettes Orion (nom emprunté d'une constellation) se démarquent par un design à la fois discret et léger, avec un poids de seulement **98 grammes**, ce qui les rend confortables pour une utilisation prolongée. Elles utilisent une technologie de projection Micro-LED, permettant d'afficher des images directement sur la rétine de l'utilisateur, offrant ainsi un champ de vision élargi de **70°**. Cette lunette est contrôlée via un bracelet neuronal capable d'interpréter les signaux électriques des muscles de l'avant-bras, c'est à dire qu'un simple mouvement de doigt conduit à une action précise des lunettes. Le coût de fabrication est estimé à environ **10 000 dollars par unité**, principalement en raison des verres en carbure de silicium. Conçues pour être compatibles avec les appareils mobiles, ces lunettes fonctionnent sans fil, grâce à un module externe, facilitant ainsi leur intégration dans le quotidien sans sacrifier la mobilité, l'autonomie des lunettes est estimée actuellement à **environ deux heures**.

Avancées technologiques

Les lunettes Orion intègrent une intelligence artificielle générative permettant une interaction contextuelle avec l'environnement. Grâce à une caméra et des systèmes de reconnaissance vocale et gestuelle, elles offrent aux utilisateurs la possibilité d'interagir avec

des informations numériques superposées à la réalité. Cela permet, par exemple, d'effectuer des tâches pratiques, comme rechercher des recettes en fonction des ingrédients disponibles, tout en restant immergé dans son environnement réel. Les lunettes Orion peuvent être considérées comme des lunettes Ray-ban avec des écrans intégrés.

Expérience immersive

Les lunettes Orion offrent une expérience immersive qui redéfinit la manière dont les utilisateurs interagissent avec leur environnement. En ajoutant des informations numériques au monde réel, elles permettent des interactions fluides et intuitives, facilitant une intégration naturelle entre le virtuel et le tangible. Cette approche favorise une utilisation enrichie du quotidien, où le numérique devient un prolongement direct de la réalité.

Applications potentielles

Les lunettes Orion offrent de nombreuses possibilités d'application dans divers secteurs. Que ce soit dans les jeux vidéo, les réseaux sociaux, la navigation GPS, l'éducation ou encore le milieu professionnel, leur potentiel est vaste. Par exemple, dans le domaine éducatif, Les États-Unis, le Canada et la France intègrent la réalité augmentée dans l'éducation pour enrichir l'apprentissage, avec des projets pilotes et des initiatives interactives avec l'utilisation d'hologrammes visant à améliorer l'engagement des élèves. Elle enrichit l'apprentissage avec des contenus interactifs, facilitant ainsi une expérience pédagogique plus immersive et engageante. Elle permet de gérer plusieurs tâches simultanément grâce à un affichage multifenêtres immersif. Les prévisions concernant le marché mondial de la réalité augmentée (RA) indiquent qu'il pourrait atteindre **149 milliards de dollars** d'ici 2025, selon une étude de Selbyville, Delaware.

Les défis et enjeux à surmonter

Les lunettes Orion suscitent des préoccupations importantes en matière de confidentialité. La collecte de données personnelles et les risques potentiels de surveillance soulèvent des questions sur l'utilisation éthique de cette technologie. Environ **61%** des potentiels consommateurs expriment leur méfiance vis-à-vis des technologies collectant des données personnelles. Il sera donc essentiel pour Meta de mettre en place des mesures de sécurité solides afin de protéger la vie privée des utilisateurs et d'assurer une utilisation responsable. Un autre défi est le confort lors de l'utilisation des lunettes qui est un facteur très important pour une consommation de masse du futur produit. Les lunettes Orion pourraient avoir un impact significatif sur l'avenir de la réalité augmentée. En intégrant cette technologie dans la vie quotidienne, Meta pourrait jouer un rôle clé dans l'adoption massive de la RA. Bien que la vision à long terme de l'entreprise pour l'évolution des technologies immersives soit prometteuse, elle nécessitera encore du temps et des investissements pour surmonter les défis actuels et atteindre son plein potentiel. Cependant, avec ces opportunités viennent des responsabilités. L'intégration de ces technologies émergentes dans notre société nécessite une régulation adéquate pour garantir une utilisation éthique, sécurisée et respectueuse des droits de chacun. Il est crucial de développer un cadre réglementaire qui protège les utilisateurs contre les risques potentiels tout en favorisant l'innovation.

Assemblée mondiale de normalisation des Télécommunications (AMNT-24) 5 Résolutions portées par la Côte d'Ivoire adoptées en Inde

L'Assemblée mondiale de normalisation des Télécommunications 2024 (AMNT-24) s'est tenue du 15 au 24 octobre 2024 à New Delhi, Inde. Elle avait pour but de définir les orientations et la structure du secteur de la normalisation des télécommunications de l'Union internationale des Télécommunications (UIT-T) pour les quatre prochaines années. La délégation ivoirienne qui a pris part à cette importante AMNT-24 était conduite par M. Ahmed Sako, membre du Conseil de Régulation de l'ARTCI ; elle était composée des représentants du Ministère de la Transition numérique et de la Digitalisation (MTND), du Ministère de la Communication, de l'ARTCI, l'Agence ivoirienne de gestion des fréquences (AIGF) et de l'Agence nationale des services universels des Télécommunications (ANSUT). Outre ces structures, la délégation ivoirienne a été renforcée par la participation de SEM Eric Camille N'Dry, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Inde.

Contribution ivoirienne

Au cours des travaux préparatoires de l'Union africaine des Télécommunications (UAT) en vue de l'AMNT-24, la Côte d'Ivoire a soumis cinq contributions portant sur la Résolution 2, relative au mandat des Commissions d'études de l'UIT-T ; la Résolution 55, portant promotion de l'égalité homme-femme au sein de l'UIT-T, la Résolution 79, orientée sur la gestion des déchets électroniques ; la Résolution 88, relative à l'itinérance mobile internationale ; et la Résolution 95, liée aux initiatives prises par les pays pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de qualité de service des réseaux.

A l'issue des séances plénières de l'AMNT-24, ces Résolutions portées par la Côte d'Ivoire ont été adoptées et intégrées au nombre des propositions communes africaines. Aussi, la Côte d'Ivoire a été désignée coordonnatrice principale de l'UAT, pour défendre les propositions de modifications des Résolutions 2 et 88, et co-coordonnatrice pour les Résolutions 55 et 79. Elle a également été désignée co-coordonnatrice pour la Résolution 95, pour laquelle elle a été chargée de défendre une proposition de « Non modification » de ladite Résolution, qui a été jugée suffisamment stable et complète pour pouvoir atteindre les objectifs relatifs aux initiatives prises pour



promouvoir les bonnes pratiques en matière de qualité de service des réseaux, sur la nouvelle période d'études.

La proposition initialement faite par la Côte d'Ivoire d'intégrer dans ladite Résolution l'élaboration de métriques permettant de mesurer l'impact des causes exogènes sur la qualité de service (coupure de fibre, problèmes d'énergie, etc.), sera directement traitée par la Commission d'études 12 de l'UIT-T, dans le cadre de ses travaux techniques.

A l'issue de l'AMNT-24, la candidature de M. Kouakou Guy-Michel pour un second mandat de vice-président du Groupe consultatif de normalisation des télécommunications (GCNT) et celle de M. Fofana Lanciné au poste de vice-président de la Commission d'études 3 de l'UIT-T ont été approuvées. Ainsi, la Côte d'Ivoire aura l'honneur d'assurer la vice-présidence du GCNT et la vice-présidence la Commission d'études 3 de l'UIT-T, pour la nouvelle période d'études.

L'AMNT-24 a suscité énormément d'engouement. 164 pays y étaient représentés, 36 ministres présents et 3700 participants dont 26% de femmes. En marge des travaux, plusieurs conférences et expositions ont eu lieu, parmi lesquels le Symposium sur les normes mondiales (GSS), la conférence des régulateurs télécoms, la conférence du réseau des femmes du secteur de la Normalisation des Télécommunications (NoW), et le concours robotique Challenge jeune.

Nommage internet

L'Afnic fait un focus particulier sur le nom de domaine .ci.

L'Afnic, l'Association française pour le nommage internet en coopération est l'office d'enregistrement du nom de domaine français .fr. Elle a tenu les journées annuelles de son Collège international les 16 et 17 octobre derniers. L'occasion de faire un état des lieux complet de l'écosystème numérique ivoirien, avec un focus particulier sur le nom de domaine .ci.

Une croissance continue du .ci

Les chiffres présentés lors de ces journées sont éloquentes : le nombre de noms de domaines .ci a connu une hausse significative, passant de 19 182 en septembre 2023 à 22 021 en septembre 2024. Cette dynamique positive s'explique par une adoption croissante du numérique en Côte d'Ivoire et par les efforts de l'Afnic pour promouvoir le .ci auprès des acteurs économiques et institutionnels. Outre cette croissance soutenue, l'Afnic a également dévoilé plusieurs projets d'envergure visant à renforcer l'infrastructure numérique ivoirienne. Il s'agit notamment de la modernisation du registre .ci., l'Afnic travaille activement à la mise à jour du protocole DNSSEC («Domain Name System Security Extensions», extensions de sécurité du système de noms de domaine), et à la modernisation de l'infrastructure des noms de domaines et à l'élaboration d'un nouveau plan de migration IPv6.

En outre, l'Afnic s'implique fortement dans la gouvernance d'Internet en Côte d'Ivoire, comme en témoignent la pose de la première pierre du Data Center National, l'organisation de la 15ème édition du forum WAIGF (West Africa Internet Governance Forum), et la mise en place d'un troisième point de présence du point d'échange internet national.

Perspectives prometteuses

Les journées du Collège international ont également été marquées par la présentation de l'écosystème .ci, avec, notamment, un nombre croissant de registrars : 36 registrars sont désormais accrédités pour commercialiser des noms de domaines .ci. ; et des tarifs compétitifs : le coût d'un nom de domaine .ci reste attractif, avec un prix de 5 000 FCFA chez le registrars et des tarifs grand public allant de 9 500 à 35 000 FCFA chez les registres.

Selon le Directeur de la Confiance numérique de l'ARTCI, Kouamé Philippe, les perspectives pour le nom de domaine .ci sont prometteuses. Grâce aux efforts de l'Afnic et à un écosystème dynamique, le .ci devrait continuer à se développer et à renforcer sa position en tant qu'identité numérique de référence pour les acteurs ivoiriens.

Colloque annuel sur les indicateurs des TIC À Genève, l'ARTCI partage l'expérience de la Côte d'Ivoire avec le monde

Dans le cadre de ses activités, l'ARTCI a en charge la production et la diffusion des statistiques du secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire. A ce titre, elle a pris part, du 23 au 26 septembre 2024, au Colloque annuel sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) à son siège à Genève. Cette rencontre a été suivie de la réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs des TIC.



Jacques N'Guessan a partagé l'expérience de la Côte d'Ivoire dans la réalisation de l'étude de la mesure de la société de l'information.

Le Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC vise à dresser un état des lieux du niveau de développement du numérique à l'échelle mondiale et par pays, tout en procédant à des mises à jour sur les définitions et méthodes de calcul de certains indicateurs. A cette occasion, l'Autorité de régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI) a été invitée par l'UIT à partager l'expérience de la Côte d'Ivoire dans la réalisation de l'étude de la mesure de la société de l'information (MSI), relativement à la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques sur l'accès et sur l'utilisation des services numériques par les populations. Ce partage de bonnes pratiques vise à aider les pays rencontrant encore des difficultés à mener à bien cette enquête, en s'inspirant notamment de l'exemple ivoirien.

A cet effet, M. N'Guessan Jacques, Chef du département Economie et Observatoire à la Direction des Etudes et de la Prospective a, au nom de l'ARTCI, fait une présentation portant sur la dernière édition de l'enquête MSI, réalisée sur la période de février à juillet 2024. Après avoir rappelé le contexte et les objectifs, il a déroulé le processus de réalisation de cette enquête qui repose avant tout sur une collaboration étroite entre trois entités : l'ARTCI, l'Agence nationale de la statistique (ANSTAT), et un prestataire privé sélectionné chaque année par appel d'offre.

Méthodologie d'enquête

Monsieur N'Guessan a, par la suite, présenté la méthodologie d'enquête statistique utilisée, qui procède par sondage avec tirage d'un échantillon de 4 000 ménages répartis sur les différentes régions administratives du pays, proportionnellement au poids démographique de chaque région. Il a ensuite fourni quelques résultats significatifs de l'étude, dont la granularité est améliorée chaque année, en mettant l'accent sur l'accès des ménages à

l'internet et son utilisation par les populations, les moyens de connexion et les principales activités effectuées en lignes.

Relativement à la dissémination des résultats de l'étude MSI, le représentant de l'ARTCI a précisé que les destinataires incluent des acteurs nationaux tels que les institutions gouvernementales (notamment les ministères en charge du numérique, de l'économie, du plan, de l'éducation), les universités, les instituts de recherche et les associations de consommateurs. A l'international, les données sont principalement communiquées à l'UIT, la Banque mondiale, la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union africaine des télécommunications, et bien d'autres partenaires. Il a enfin partagé avec l'assemblée, les principaux obstacles à la vulgarisation de l'usage du numérique qui sont souvent communs à de nombreux pays africains. Parmi ces défis, l'on trouve notamment la couverture insuffisante des zones rurales en réseau haut débit, le manque de compétences numériques chez un grand nombre de personnes, ainsi que le coût jugé élevé des équipements et des frais d'abonnement à internet.

Facteurs clés de réussite

M. N'Guessan a conclu son exposé en soulignant les facteurs clés de succès, notamment l'accompagnement et l'engagement de la Direction Générale à produire des statistiques pertinentes et actualisées.

Cette activité met en lumière les efforts et le leadership de Madame le Directeur Général de l'ARTCI, Namahoua Touré, qui œuvre à positionner l'ARTCI comme une institution de référence en matière de production de données structurantes sur le secteur des communications électroniques en Côte d'Ivoire.

CAP 2026

CAP 2026 est le plan stratégique qui ambitionne de faire de l'ARTCI à l'horizon 2026, une autorité de régulation de référence en Afrique, reconnue pour son efficacité à promouvoir le développement de l'économie numérique en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre de CAP 2026 nécessite une transformation structurelle pour instituer à l'ARTCI une gouvernance qui repose sur la transparence, la responsabilité, la collaboration, l'équité et l'efficacité.

Une vision	Assurer une régulation proactive et participative propice au développement durable de l'économie numérique en Côte d'Ivoire
Une mission	Être un régulateur multidimensionnel impartial pour garantir l'inclusion numérique, tout en protégeant le consommateur.
5 valeurs	<p>Proactivité  Intégrité  Solidarité </p> <p>Transparence  Expertise </p>
5 objectifs stratégiques	<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser l'accès inclusif aux services numériques et postaux2. Améliorer la qualité des services numériques et postaux3. Susciter l'innovation et la digitalisation de l'économie nationale4. Protéger les droits des consommateurs de services numériques et postaux5. Assurer la sécurité numérique du cyberspace ivoirien
5 piliers	<ol style="list-style-type: none">1. Optimiser la gouvernance et l'efficacité opérationnelle2. Renforcer le professionnalisme et l'éthique3. Accroître la transparence et la communication4. Développer la concertation et la collaboration5. Promouvoir la responsabilité sociétale

ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



📍 Abidjan – Marcory Anoumabo 📠 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

☎ + 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 ✉ courrier@artci.ci 🌐 www.artci.ci 📱 Artci